

## SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DES ORIENTATIONS D'AVENIR POUR LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA DRÔME

MARS 2018

### 1. Le cadre général de la Conférence des financeurs

La mise en œuvre de la Conférence des Financeurs de la Drôme est issue de la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV).

Cette instance a pour objectif de coordonner les financements de la prévention de la perte d'autonomie pour les seniors âgés de plus de 60 ans. Cette coordination s'effectue dans le cadre d'une stratégie départementale impliquant les acteurs du bien-vieillir (CARSAT, RSI, MSA, Mutualité française, CPAM, Agirc-Arrco...).

La Conférence des financeurs est présidée par le Conseil Départemental de la Drôme et Vice-présidée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes.

### 2. Les objectifs de travail attendus dans le cadre de la Conférence

La mise en œuvre du Programme coordonné de financement de la Conférence des financeurs s'appuie sur un diagnostic partagé, reposant sur une analyse des fragilités sur les territoires et une mise en perspective de l'offre de prévention.

Son élaboration doit s'appuyer sur les orientations attendues par la loi ASV, à savoir :

- L'amélioration de l'accès aux équipements et aides individuelles ;
- Le développement d'autres actions collectives de prévention ;

- L'attribution d'un forfait autonomie ;
- La coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les SAAD et les SPASAD ;
- Le soutien aux proches aidants.

### 3. Les orientations du Plan national de la prévention de la perte d'autonomie

Dans le cadre de la loi ASV, le gouvernement a présenté le « Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie ».

L'accent est notamment mis sur la question de la prévention primaire et secondaire, avec la volonté de s'appuyer sur les leviers suivants :

- Faire évoluer les représentations de la vieillesse et susciter une prise de conscience ;
- Développer des actions intersectorielles, transversales et territorialisées ainsi que la recherche et l'innovation ;
- Organiser le repérage des personnes vulnérables en améliorant l'accès à l'information et aux dispositifs ;
- Intensifier la formation et le soutien aux aidants.

### 4. La mise en œuvre du diagnostic

Les conclusions du diagnostic s'appuient sur une méthodologie fortement participative. Les acteurs locaux ont été très largement rencontrés, et ce sur tout le département.

Les habitants ont été sollicités dans le cadre d'une grande enquête publique ayant permis la contribution à l'étude de 5 507 seniors drômois.

Une analyse socio-démographique est venue étayer les réalités territoriales sur la situation des seniors en Drôme.

## 5. Les situations différenciées du public et de leurs besoins

Les résultats de l'étude invitent à renforcer l'action de prévention en direction des publics aujourd'hui les moins touchés (les seniors actifs et en bonne santé). Il s'agira d'accroître les réponses en termes de prise de conscience des enjeux du vieillissement, et, ainsi travailler à l'anticipation des situations de fragilité.

Le Programme devra viser plus particulièrement, mais non exclusivement, le soutien et le développement de l'action dite de prévention « primaire ».

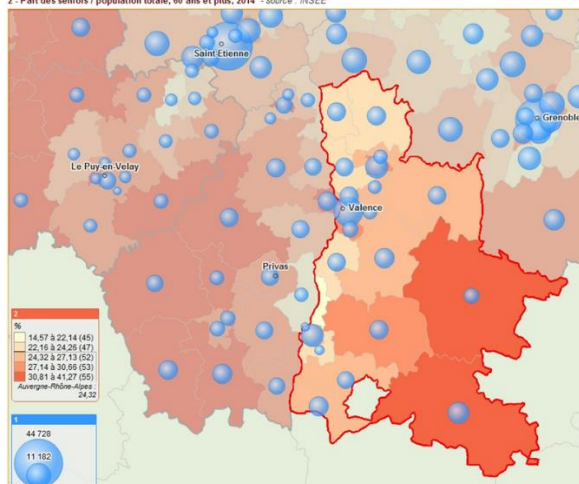
Enfin, une attention particulière pourra être portée sur la manière dont on arrive à mobiliser davantage le public masculin.

## 6. Une analyse territoriale faisant ressortir des facteurs de fragilité

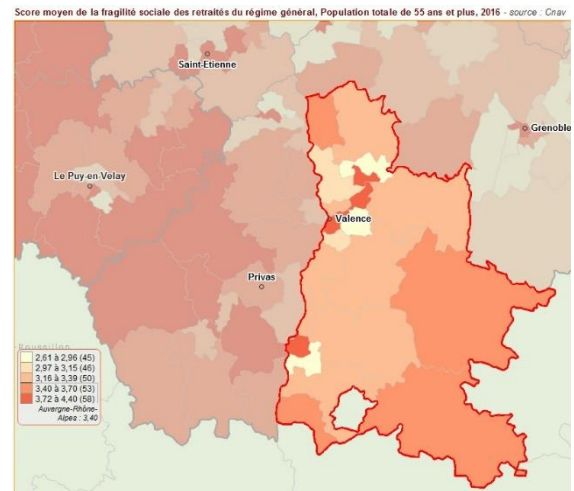
Le diagnostic fait ressortir une part des personnes âgées sur la Drôme plus élevée que la moyenne régionale, avec une augmentation davantage prononcée, ces dernières années, du nombre de seniors.

Il apparait que la plupart des territoires sont concernés par cette montée en âge des habitants, avec des réalités différentes en fonction des zones géographiques.

1 - Nombre de seniors, 60 ans et plus, 2014 - source : INSEE  
2 - Part des seniors / population totale, 60 ans et plus, 2014 - source : INSEE



Le graphique précédent illustre bien la situation du public seniors sur le Département, avec des territoires plus fortement impactés, comme sur le Diois, Nyons et Baronnies, Dieulefit et les zones urbaines (Valence et Romans-sur-Isère notamment).



Les fragilités sociales, environnementales et économiques des seniors les plus marquées se répartissent sur les territoires urbains (Valence, Romans-Sur-Isère, Montélimar et Bourg de Péage).

Pour autant, il apparait important de prendre en compte la fragilité existante pour le public cible sur les cantons du diois, de Nyons et Baronnies et de Vercors-Monts du Matin. Pour ce dernier cité, cette fragilité est fortement visible pour les seniors de plus de 80 ans.

Une situation de vieillissement marquée, avec la nécessité de développer de nouvelles réponses sur les territoires ruraux, tout en conservant une attention sur les grandes villes.

7. Les résultats du questionnaire

Les seniors ont été sollicités par une grande enquête publique relayée par les membres de la Conférence. Ce questionnaire avait pour vocation de mieux comprendre les perceptions, aspirations, besoins ou difficultés des personnes de plus de 60 ans et des aidants.

Concernant la partie dédiée aux seniors, les résultats de l'enquête font apparaître que **le vieillissement n'est pas une préoccupation**, renvoyant ainsi à l'enjeu de **l'anticipation**.

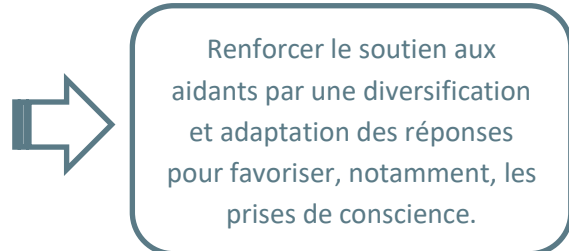
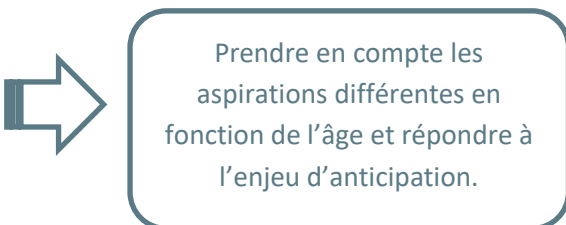
Entre autres, notons les points suivants :

- Pour favoriser le bien-vieillir, les répondants mettent en avant **la santé, les ressources financières, les capacités intellectuelles et les activités**. *A contrario*, le lien social, l'alimentation et la sécurité sont moins énoncés.
- Les souhaits exprimés pour de nouvelles activités s'articulent autour de la **détente, du bien-être et du sport/ culture**.
- La question de **l'accès à l'information** constitue une difficulté partagée pour une large partie des répondants.
- Les raisons d'une non-participation aux ateliers de prévention se partagent entre un sentiment de ne pas être concerné et un **manque d'information**.
- Un tiers des répondants indiquent avoir des **difficultés d'accès aux soins**, avec une vision mitigée sur la télémédecine.
- **Sur le logement, une faible préoccupation est énoncée**, l'aménagement n'étant pas perçu comme prioritaire, même à l'avenir.

Pour la partie dédiée aux aidants, il ressort une part importante de seniors indiquant être en situation d'aidant.

Notons ainsi qu'un quart des répondants déclarent aider un proche. Ils sont alors un tiers à proposer une aide quotidienne. Dans le détail :

- Les principaux soutiens apportés s'articulent autour du soutien moral et l'aide aux démarches administratives. Très loin derrière, on trouve les déplacements ou l'aide à la réalisation des gestes quotidiens.
- **Seulement la moitié des aidés bénéficient d'une aide professionnelle**. Ceux-ci en sont très satisfaits. Un quart des aidants a déjà bénéficié d'une aide de répit.
- **Peu d'aidants ont accès eux-mêmes à une aide**. Or, seul un répondant sur cinq indique en avoir besoin. L'aide alors souhaitée est, sans distinction, énoncée autour du financier, du soutien moral, de l'aide humaine ou du technique.
- **Une très faible part d'aidants a déjà participé à un atelier**. Presque la moitié des répondants s'estiment non concernés et un tiers met en avant un manque d'information.
- Finalement, **seulement un tiers des répondants ressent le besoin d'être soutenu**. Ils pointent alors majoritairement la nécessité d'un meilleur accès à l'information, suivi de la formation, du répit et du soutien moral.



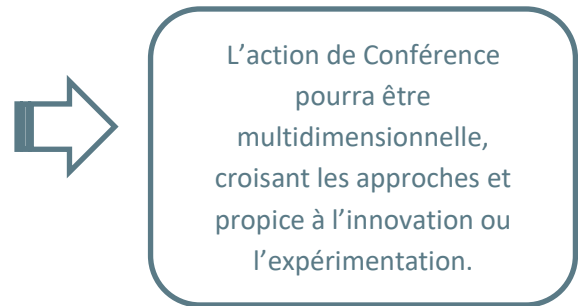
## 8. La perception des acteurs locaux

Plus d'une quarantaine de rencontres ont été organisées sur les territoires. Ceux-ci portaient une préoccupation partagée quant à l'accompagnement du bien-vieillir.

Des échanges, il ressort les enjeux suivants :

- ⇒ Répondre à l'**isolement** des personnes âgées, notamment par de nouvelles solutions pour toucher les publics potentiellement fragiles et isolés ;
- ⇒ Prendre en compte les besoins en matière de **mobilité**, notamment par de nouvelles actions **décloisonnées** ou **délocalisées** ;
- ⇒ Renforcer l'action en matière **d'accès aux droits**, notamment sous l'angle de l'informatique ou de la connaissance des aides comme l'APA ;
- ⇒ S'appuyer sur la multiplicité des partenaires, des **réseaux et collectifs** existants pour bien **articuler les projets** locaux et les orientations du Programme ;
- ⇒ Soutenir les actions favorisant le **dépistage**, notamment pour **les publics les plus jeunes** ;
- ⇒ Travailler prioritairement la question de l'**aménagement du logement** ;
- ⇒ Mieux prendre en compte les spécificités et **particularités des personnes handicapées vieillissantes**, tout en recherchant un **décloisonnement** des réponses pour tous les publics ;
- ⇒ Renforcer l'action en direction des **aidants**, dans une prise en compte du binôme **aidants/ aidés** et par une adaptation de l'offre aux besoins et impératifs des aidants.

En tout état de cause, les acteurs invitent à travailler une approche, une communication et une information positives sur le bien-vieillir.

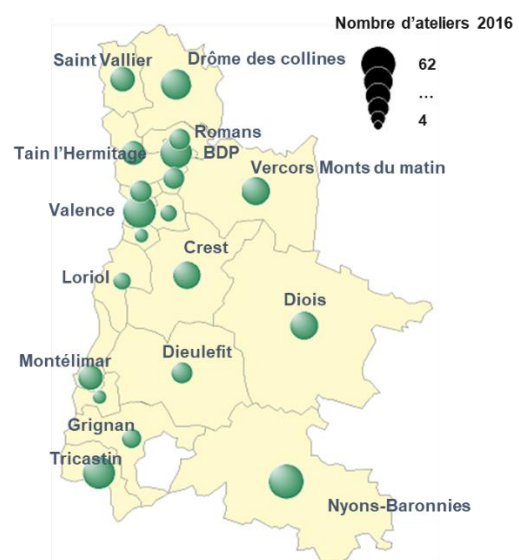


## 9. La répartition de l'offre sur le territoire

Les personnes interrogées ont mis en avant le manque de lisibilité sur l'offre existante.

L'action de la Conférence devra trouver appui sur les espaces de coordination et les acteurs en place : réseaux locaux, « collectifs », CAP et partenaires institutionnels.

L'implication des collectivités et la mise en place de projets de territoire pour les aînés apportent des effets démultiplicateurs indéniables lorsqu'ils sont en place.



Source des données : recensement CNSA + fichier Atouts prévention

L'étude a mis en avant la répartition des actions de prévention sur le département. La

carte ci-dessus est une représentation de l'ensemble des actions ayant eu lieu en 2016 par canton.

Un cinquième des actions ont concerné les aidants. La moitié des actions proposées aux seniors concernaient l'activité physique adaptée, le bien être et la vie sociale, 13% étaient dédiées au soutien moral, 8% à la mémoire, 4% à la nutrition et 2% au sommeil.

#### 10. Les niveaux d'action de la Conférence

Le futur Programme se veut global et prenant en compte l'ensemble des enjeux sur le Département. Pour ce faire, il cherchera à répondre aux points suivants :

1. Structurer la **gouvernance** en matière de prévention sur la Drôme ;
2. Créer les conditions favorables à l'**innovation** et l'expérimentation sur les territoires ;
3. Renforcer la **coordination des acteurs** et la **cohérence des réponses** proposées en s'appuyant sur les spécificités partenariales locales de la Drôme ;
4. Répondre aux problématiques identifiées en matière de **lien social** et **d'accès aux droits** ou le déploiement des offres liées au **maintien du capital santé** ;
5. Viser plus spécifiquement les actions en matière de **prévention primaire**, pour cibler tous les publics, **mais avec une attention particulière sur le public non fragilisé à priori et autonome** (notion d'anticipation) ;
6. Assurer la **couverture territoriale** des actions de prévention, tout en garantissant une offre suffisante sur les zones urbaines.

#### 11. Les cinq orientations d'avenir de la Conférence

L'action est envisagée dans une dynamique partenariale et développée à partir d'une programmation pluriannuelle.

A cet effet, les membres de la Conférence des Financeurs de la Drôme se sont donnés le cadre de travail suivant :

- ✓ **Axe 1** : Structurer la gouvernance de la CFPPA 26.
- ✓ **Axe 2** : S'assurer de la couverture territoriale en matière de prévention.
- ✓ **Axe 3** : Favoriser le déploiement d'actions transversales et multithématiques, en veillant au décroisement des approches pour la promotion du bien-vieillir.
- ✓ **Axe 4** : Encourager l'aménagement précoce du domicile.
- ✓ **Axe 5** : Développer, de manière coordonnée, les actions favorisant le bien-vieillir en Drôme.

#### 12. Synthèse des axes de travail

La déclinaison des axes de travail pluriannuels validés par la Conférence des financeurs est présentée ci-après.

Chaque année, la Conférence énoncera les priorités de travail et proposera un cadre de sollicitation adapté aux acteurs locaux, les financements étant annualisés.

Les membres de la Conférence seront attentifs à la qualité des Projets et à leur pertinence aux regards des orientations fixées.

Enfin, la mise en œuvre du Programme contribuera à la valorisation d'une culture de l'évaluation sur le Département, par une volonté de proposer un cadre évaluatif à chaque Projet financé.

Axe 1
Structurer la gouvernance de la CFPPA 26
Objectifs de travail
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Structurer les modes opératoires et le fonctionnement institutionnel.</li> <li>2. Arrêter les modalités les plus adaptées en matière de sollicitation des futurs Projets financés.</li> <li>3. Renforcer la connaissance des travaux de la CFPPA sur les territoires.</li> <li>4. Organiser les coordinations sur les territoires entre les acteurs de la prévention, la CFPPA et les porteurs de projets.</li> </ol>

Axe 2
S'assurer de la couverture territoriale en matière de prévention, dans une logique de soutien à l'innovation
Objectifs de travail
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Favoriser l'innovation et l'expérimentation en créant les conditions favorables au déploiement de nouveaux projets.</li> <li>2. Rechercher une diversification des projets en lien avec les besoins des habitants et territoires.</li> <li>3. Viser le déploiement de projets délocalisés ou itinérants.</li> <li>4. Renforcer la mobilisation des Collectivités dans la mise en œuvre ou le soutien aux actions de prévention.</li> </ol>

Axe 3
Favoriser le déploiement d'actions transversales et multithématiques, en veillant au décroisement des approches pour la promotion du bien-vieillir.
Objectifs de travail
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Communiquer positivement sur le bien-vieillir en Drôme.</li> <li>2. Proposer une approche ludique de la prévention (<i>culture, loisirs, bien être, détente, ...</i>)</li> <li>3. Inciter au déploiement d'actions pensées de manière multithématique (<i>atelier et mobilité, par exemple</i>).</li> <li>4. Développer des actions aidants/ aidés.</li> <li>5. Œuvrer au décroisement des actions proposées entre les personnes handicapées vieillissantes et les séniors.</li> </ol>

Axe 4
Encourager l'aménagement précoce du domicile
Objectifs de travail
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mieux sensibiliser sur la nécessité d'anticipation pour l'aménagement du logement.</li> <li>2. Favoriser l'intervention de personnes de confiance ou porteuses d'une expertise.</li> <li>3. Favoriser l'accès aux aides techniques individuelles.</li> <li>4. Accompagner le déploiement des TIC en matière de domotique.</li> <li>5. Favoriser l'identification et l'accompagnement des situations potentiellement fragiles.</li> <li>6. Renforcer l'accès aux compétences spécifiques à l'aménagement du logement pour les PHV.</li> </ol>

Axe 5
Développer, de manière coordonnée, les actions favorisant le bien-vieillir en Drôme
Objectifs de travail
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer les actions en matière d'accès aux droits (<i>informatique, APA, ...</i>).</li> <li>2. Favoriser la mobilité des personnes pour accéder aux actions de prévention (<i>mobilisation des partenaires, transport collectif local, sécurité routière...</i>)</li> <li>3. Renforcer la place des SAAD dans la mise en œuvre des actions de prévention collectives.</li> <li>4. Soutenir les actions de prévention conduites par les SPASAD sur les territoires.</li> <li>5. Accompagner le déploiement des actions visant à lutter contre l'isolement.</li> <li>6. Prévenir les situations potentielles de dégradation de la santé et favoriser l'accès aux dispositifs de prévention et dépistage précoce.</li> <li>7. Expérimenter de nouvelles offres (<i>individuelles ou collectives</i>) en direction des aidants, mais également du binôme aidant/ aidé.</li> <li>8. Favoriser l'émergence d'actions de prévention ouvertes sur l'extérieur dans les Résidences Autonomies, avec une attention particulière sur l'innovation.</li> </ol>

